



Certains sujets nés à l'étranger ne disposent pas de l'ensemble des traits stricts de référence dans leur état civil.

Il existe des règles de saisie à respecter dans ces cas.

Date de naissance incertaine ou date de naissance lunaire ou luni-solaire

1

Absence de jour ET de mois de naissance
ou jour et mois de naissance en format date lunaire

En règle générale :

- La date de naissance indiquée sur la pièce d'identité est le 31/12/AAAA
- La date de naissance indiquée sur la carte vitale est le 01/01/AAAA

Parfois, la date de naissance sur la pièce d'identité peut être :

XX/XX/AAAA
00/00/AAAA
32/14/AAAA

La date de naissance saisie dans le système d'information doit être le **31/12/AAAA** (celle de la pièce d'identité).

2

Absence de jour de naissance

En règle générale, il est indiqué 01 sur la pièce d'identité mais il est possible de trouver XX ou un jour supérieur à 31 (date lunaire).

Saisir **01/MM/AAAA**.

3

Absence de mois de naissance

En règle générale, il est indiqué 01 sur la pièce d'identité mais il est possible de trouver XX ou un mois supérieur à 12 (date lunaire).

Saisir **JJ/01/AAAA**.

Absence de nom ou de prénom

Recopier à l'identique ce qui est mentionné sur la pièce d'identité (XX, SP, SN...).

Si le champ est vide sur la pièce d'identité : écrire **SANSNOM** ou **SANSPRENOM**.

Lieu de naissance inconnu

Saisir **INCONNU** ou saisir **99999** dans le champ "commune de naissance".